

Suggestions pour réaliser des économies sur des points particuliers - Interpellation de M. TOURRAIN, Conseiller Municipal

M. TOURRAIN : Je voulais vous laisser au moins le soin de dire quel était le sujet de mon interpellation.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est à vous que je laisse ce soin. A vous de tirer le premier !

M. TOURRAIN : Mon interpellation est intitulée «quelques suggestions pour réaliser des économies sur des points particuliers».

Durant le précédent mandat, Monsieur le Maire, j'avais attiré votre attention sur le coût qui me semblait important de notre Mutuelle communale, coût et activités comparés à ceux d'organismes similaires qui existent à Besançon. J'ai appris récemment que le personnel avait été considérablement réduit, sans que cela nuise du tout à l'efficacité du service. Je m'en réjouis donc, et je pense qu'il faut continuer dans cette voie. Dans le cas présent, je voudrais vous faire quelques suggestions :

Lors de la séance du Conseil Municipal du 24 mars dernier, vous nous aviez informés que vous aviez décidé de ne pas reconduire les postes d'attachés communaux des groupes politiques.

Par lettre du 3 mai dernier, vous m'avez indiqué quelle était la répartition de ces personnes, leur durée de service de leur rétribution. Pour l'information de nos collègues qui pourraient être intéressés, je leur signale que les renseignements que vous m'avez fournis font état pour une ou un attaché de groupe de 8 733,17 F de salaire mensuel avec 3 185 F de charges sociales, ce qui représente 11 919 F. Dans la même lettre, vous indiquez que sur les quatre postes et demi qui figurent au budget en 1983, vous en aviez réservé 3 et demi pour votre majorité et un pour l'opposition d'alors.

Vous avez justifié cette décision par le souci de faire des économies. Je suis convaincu qu'il faut réaliser des économies ; je les réclame assez souvent, je suis d'accord avec vous.

Mais je pense que dans le cas présent, vous auriez pu aménager les choses par exemple en gardant un attaché de groupe pour votre groupe de majorité puisque vous disposez avec vos 16 Adjoints, avec les Conseillers Municipaux Délégués, de toute l'armature des services qui sont beaucoup plus proches et plus à votre disposition qu'ils ne sont à la nôtre, compte tenu de la proximité et du contact permanent, un poste pour nous-mêmes et un demi-poste pour les Verts, compte tenu du fait qu'ils sont trois et nous, un petit peu plus nombreux.

L'économie de ces deux postes n'était déjà pas négligeable, mais j'y ajouterai une autre suggestion : je vous avais demandé de qui était composé votre Cabinet ; vous m'avez très aimablement répondu, en me donnant des précisions sur le montant des indices, que ce Cabinet était composé de M. LAGIER, de M. CRANCE, de Mme VUILLEMIN. J'ai remarqué que vous aviez omis de parler de M. LIGIER, qui est chargé de la communication, mais qui vous apporte un concours politique qui est au moins équivalent à celui des trois autres.

Alors, ce que je vous propose, c'est de réduire votre Cabinet à une personne, ce qui ferait une économie assez substantielle, puisque le salaire des trois personnes indiquées représente 5 fois le salaire d'une attachée de groupe ; et si on ajoute M. LIGIER, cela représente 7 fois. D'autre part, cela vous permettrait, Monsieur le Maire, de mettre fin à une situation cocasse et pour le moins inconvenante : ainsi vous pourriez rendre à Pontarlier son Maire, car cette situation de position hiérarchique d'employé, de vassal ou de féal, n'est absolument pas convenable. Les Pontissaliens ne devraient pas être très heureux de cette situation, par contre les Bisontins pourraient être fiers que vous ayez prêté à la Ville de Pontarlier, une sous-Préfecture, un homme compétent, de qualité, payé par nos deniers, en plus !

L'économie réalisée serait la suivante : au titre de la réduction des assistants des deux postes supprimés, cela représente 286 056 F. Au titre de la suppression de deux postes sur trois au Cabinet, ça représente 485 380 F, étant précisé que j'ai extrapolé les charges sociales à partir de l'exemple que vous m'aviez donné pour les attachés de groupe.

Ainsi au total, l'économie serait de 771 000 F et vous auriez donné satisfaction à la démocratie, en nous accordant les attachés de groupe qui nous permettront de faire notre travail et de faire encore davantage d'économies, puisque très régulièrement vous avez insisté sur le rôle bénéfique de votre opposition d'alors, qui vous obligeait à faire attention aux dépenses et qui vous a empêché, dans les trois dernières années au moins, de continuer les erreurs successives que vous avez faites dans les neuf années précédentes. Voilà ma proposition, Monsieur le Maire, je pense que vous l'accepterez, elle est raisonnable. Cela représente une économie substantielle à laquelle vous serez honoré de participer directement. Je suis certain que vos concitoyens vous en sauront gré, nous aussi.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Dois-je prendre ce que vous venez d'indiquer, Monsieur TOURRAIN, sur le ton de la plaisanterie ?

Non, Monsieur NACHIN, c'est une interpellation, c'est-à-dire un dialogue entre M. TOURRAIN et moi, seulement. Selon le règlement, vous n'avez pas à prendre la parole, nous nous expliquons, d'autres n'ont pas à prendre la parole dans les interpellations, c'est le règlement que nous avons adopté !

En tout cas, vous me paraissez être un plaisantin, Monsieur TOURRAIN, me dire que le Maire d'une ville de l'importance de Besançon a besoin d'un Cabinet avec une personne ! Citez-moi un exemple dans toutes les villes ou dans toutes les collectivités très voisines ou d'autres, où un Président de Conseil Général, Régional ou un Maire d'une grande ville se contenterait d'avoir seulement un Directeur de Cabinet !

J'ai effectivement trois personnes, il n'y a plus M. LIGIER, parce que le Cabinet s'est agrandi, c'est vrai, on s'y occupait de la communication, de relations publiques... Nous allons refaire un organigramme où il y aura un Directeur de Cabinet, un Chef de Cabinet et un chargé de mission. Je ne pense pas que ce soit vraiment exagéré car en comparant avec tout ce que je connais des gens de la majorité ou des différentes oppositions, je ne connais pas d'exemple de maires de grandes villes qui se contenteraient d'avoir une seule personne dans leur Cabinet.

Vous me dites : vous enlevez deux personnes, donc vous nous en remettez deux ; je pense, Monsieur TOURRAIN, qu'il n'est pas nécessaire de vous remettre un attaché de groupe. Vous en aviez besoin pendant six ans, pour vous former. Maintenant, en fonction de la compétence qui est la vôtre, de la compétence de vos collègues, je crois qu'il n'est plus nécessaire d'avoir un attaché de groupe et je ne reviendrai pas, vous le savez bien, sur cette affaire-là.

Mais je voudrais revenir sur M. LAGIER, parce que là vous n'avez pas été très gentil ; «est-ce un vassal, est-ce un féal ?». Où se trouve l'un ? Où se trouve l'autre ? Les circonstances ont conduit mon Directeur de Cabinet, et je m'en réjouis, à devenir le Maire de Pontarlier. Je ne vais pas du jour au lendemain, lui dire maintenant : «je n'aurai plus besoin de toi à mon Cabinet». Il a besoin d'ailleurs d'une fonction professionnelle, ce n'est pas la fonction de Maire de Pontarlier qui lui permet actuellement de subvenir aux besoins de sa famille. Il conservera partiellement à Besançon une attribution qui ne sera pas bien entendu Directeur du Cabinet du Maire de Besançon. Il va de soi que ses fonctions doivent être séparées, nous en sommes convenus l'un et l'autre. Permettez-nous simplement une période de transition où je suis à la recherche d'un Directeur de Cabinet et où je recherche, au titre d'administrateur puisque le Directeur de Cabinet a le grade d'administrateur, un poste où, à temps partiel le Maire de Pontarlier restera en fonction parmi les 3 200 employés de la Ville de Besançon, mais sans la qualification de Directeur de Cabinet. Je vous en donne l'information pour vous éviter...

M. TOURRAIN : Permettez-moi de présenter ma candidature.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je n'ai pas encore reçu votre candidature mais si vous voulez la transmettre, je me ferai un plaisir de l'examiner avec toute l'attention que cela mérite ! Mais vous savez qu'un Directeur de Cabinet est déjà essentiellement politiquement proche du Maire ; vous ne l'êtes pas encore suffisamment, je ne le suis pas assez de vous pour que nous puissions faire un couple idéal de Maire et de Directeur de Cabinet. C'est justement ce que je souhaite éviter.

Dont acte.